



**Chaire Desjardins  
en développement  
des petites collectivités**

**Université du Québec  
en Abitibi-Témiscamingue**

**L'organisation de l'enseignement  
de niveau primaire à Preissac**

Par  
Mario Carrier  
et Pierre Beaulieu



**L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT  
DE NIVEAU PRIMAIRE À PREISSAC**

par

Mario Carrier et Pierre Beaulieu

CHAIRE DESJARDINS EN DÉVELOPPEMENT  
DES PETITES COLLECTIVITÉS

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

JUIN 1999

**Éditeur :**

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
Chaire Desjardins en développement des petites collectivités  
445, boulevard de l'Université  
Case postale 700  
Rouyn-Noranda, Québec  
J9X 5E4

**Dépôt légal**

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-920849-48-4

2<sup>e</sup> trimestre

Toute reproduction, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse des auteurs.

- Dans ce texte, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.

## PRÉSENTATION

Les auteurs de cette étude sont Mario Carrier et Pierre Beaulieu. La direction de l'étude fut assumée par Mario Carrier, professeur au Département des sciences de la gestion à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et présentement directeur de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités à l'UQAT. Pierre Beaulieu y fut associé à titre d'agent de recherche pour la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités.

Cette recherche a été réalisée en 1993-1994 et elle a été financée par la municipalité de Preissac et la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (UQAT).



## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. La démarche de recherche.....	3
3. La situation présente à Preissac.....	5
4. Croissance démographique et prévisions de clientèles .....	13
a) La croissance démographique .....	13
b) Les prévisions de clientèles.....	13
5. Les alternatives possibles .....	15
a) Le rejet du <i>statu quo</i> .....	15
b) Le recours à diverses mesures visant à accroître rapidement la clientèle scolaire dans le but de permettre une réouverture .....	16
c) La réouverture de l'école en ne tablant que sur la clientèle qui lui est <i>présentement acquise</i> .....	17
6. Recommandations .....	25
a) Recommandation 1 .....	26
b) Recommandation 2 .....	26
c) Recommandation 3 .....	27
d) Recommandation 4 .....	28
e) Recommandation 5 .....	28
Bibliographie .....	29

Annexe 1	Rencontres et entrevues effectuées dans le cadre de l'étude .....	31
Annexe 2	Schéma de la municipalité de Preissac .....	33
Annexe 3	Compte rendu du groupe de discussion du secteur Sud de Preissac le mercredi 26 janvier 1994 .....	35
Annexe 4	Compte rendu du groupe de discussion du secteur Nord de Preissac, le jeudi 27 janvier 1994 .....	41
Annexe 5	Prévisions de clientèle scolaire à Preissac pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement .....	47
Annexe 6	Prévisions de clientèle scolaire à Preissac pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement selon les deux territoires de commission scolaire .....	49
Annexe 7	Rapport d'étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes .....	51

## 1. Introduction

Invoquant, entre autres, l'insuffisance de ses effectifs scolaires, les autorités de la commission scolaire Harricana décident, au cours du printemps 1991, de fermer l'école primaire de Preissac et d'en révoquer l'acte d'établissement.<sup>1</sup> Les élèves de cette école fréquenteront désormais l'école primaire de Sainte-Gertrude.

Cette décision, que les citoyens de Preissac appréhendaient depuis quelques années, soulève de vives protestations et enclenche un vaste mouvement de mobilisation qui culmine avec une demande d'intervention adressée au ministre de l'Éducation, le boycottage de l'école de Sainte-Gertrude et une menace de boycottage des commerces de la région d'Amos. Les opposants se réclament d'une croissance démographique significative et soulignent l'importance primordiale de l'école dans le développement de leur collectivité.

Au début de l'été 1993, les autorités de la municipalité de Preissac demandent à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) de se pencher sur la question de l'organisation de l'enseignement de niveau primaire dans leur localité. Coïncidant avec la mise en place, au sein de cette institution, d'une Chaire en développement des petites collectivités, cette demande est rapidement agréée par l'université régionale.

Le présent document est le rapport de l'étude menée de septembre 1993 à février 1994, la majeure partie du travail s'étant toutefois déroulée au cours des mois de janvier et février 1994.

Cette étude s'inscrit à l'intérieur d'un projet de recherche plus vaste portant sur la problématique des écoles primaires dans les petites collectivités locales de l'Abitibi-Témiscamingue et dont les objectifs sont :

---

1. Commission scolaire Harricana, résolution CC-2501 du 21 mai 1991 relative à l'organisation scolaire 1991-1992 dans le secteur Preissac – Sainte-Gertrude-Manneville.



- D'analyser les facteurs qui contribuent actuellement à remettre en cause la survie des écoles primaires dans certaines collectivités locales de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- D'inscrire cette analyse dans une étude plus globale de la survie des petites écoles primaires au-delà de notre région ;
- D'examiner les alternatives à la fermeture des écoles primaires dans les petites collectivités locales, à commencer par celles de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Dans le cadre des trois premiers objectifs, de réaliser une étude spécifique sur le cas de la fermeture, effectuée il y a deux ans, de l'école primaire de la municipalité de Preissac ;
- De formuler des recommandations relatives :
  - à la problématique générale de la survie des écoles primaires dans les petites collectivités locales ;
  - à cette même problématique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;
  - à cette même problématique dans la municipalité de Preissac.

Les auteurs de cette étude sont Mario Carrier et Pierre Beaulieu. La direction en fut assumée par Mario Carrier, professeur au Département de l'administration et des sciences comptables de l'UQAT. Pierre Beaulieu y fut associé à titre d'agent de recherche. La révision de texte fut effectuée par Suzanne Ménard, le dessin par Joanne Pinard et la compilation des données par Julie-Anne Tessier.

Les auteurs de la présente étude remercient toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont collaboré à cette étude partiellement commanditée par la corporation municipale de Preissac.

## **2. La démarche de recherche**

La présente étude s'appuie sur une recension des écrits les plus pertinents dont on retrouvera la liste dans la section *Bibliographie*, de même que sur de nombreuses rencontres et entrevues avec les principaux intervenants au dossier – parents, cadres scolaires, enseignants, autorités municipales, syndicats, fonctionnaires du ministère de l'Éducation, etc. – dont l'annexe 1 fait état de façon exhaustive. Elle s'appuie, de surcroît, sur le recensement municipal effectué en décembre 1993 et sur un questionnaire soumis à toutes les familles de la municipalité ayant des enfants d'âge préscolaire ou de niveau primaire.



### 3. La situation présente à Preissac

Dans la section qui suit, nous allons faire le point sur la situation en cours présentement à Preissac eu égard à la question de l'enseignement de niveau primaire. Nous nous appuyerons, pour ce faire, sur le recensement municipal de décembre 1993, sur les réponses des parents au questionnaire qui leur fut adressé et sur des discussions de groupe avec ces mêmes parents.

Si l'on s'en remet aux seules données du recensement municipal de décembre 1993, la municipalité de Preissac compte suffisamment d'enfants pour offrir l'enseignement de la première à la sixième année du primaire en classes multiprogrammes à deux niveaux comme c'est d'ailleurs présentement le cas, au sein de la même commission scolaire, à Saint-Nazaire-de-Berry qui compte une clientèle identique de 47 élèves.

**Tableau 1**  
Nombre d'enfants de la municipalité de Preissac d'âge préscolaire, de maternelle et de niveau primaire, à la mi-décembre 1993

Préscolaire	60
Maternelle	8
Primaire 1	7
Primaire 2	4
Primaire 3	11
Primaire 4	9
Primaire 5	9
Primaire 6	7
<b>Total</b>	<b>115</b>

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

Or, l'école locale primaire de Preissac est fermée, depuis bientôt trois ans, et les enfants de niveau maternelle se retrouvent présentement dans cinq institutions différentes. Les écoles Sainte-Gertrude, Sainte-Thérèse et Saint-Joseph relèvent toutes de la commission scolaire Harricana, l'école Louis-Querbes, de la Commission scolaire de Malartic, l'Académie chrétienne étant une école *indépendante*.

**Tableau 2**  
Écoles primaires fréquentées par les enfants de la municipalité de Preissac, à la mi-décembre 1993

	Sainte-Gertrude	Sainte-Thérèse	Saint-Joseph	Louis-Querbes	Académie chrétienne	Total
Maternelle	6			2		8
Primaire 1	4			3		7
Primaire 2	1			3		4
Primaire 3	3		1	6	1	11
Primaire 4	6	1		2		9
Primaire 5	6			3		9
Primaire 6	5			2		7
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>55</b>

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

La présente situation s'explique en faisant appel à des facteurs d'ordre administratif et sociohistorique.

Examinons d'abord les facteurs administratifs. Le territoire de la municipalité de Preissac est partagé entre deux commissions scolaires. La portion du territoire municipal située au nord du pont *Chez Tancrede* (voir le schéma de la municipalité en annexe 2) est sous la juridiction de la commission scolaire Haricana, celle qui se trouve au sud du pont étant sous la juridiction de la commission scolaire de Malartic. Si l'on s'en tient au seul

territoire de la commission scolaire Harricana, dont relève l'école de Preissac, la clientèle potentielle de l'école est plutôt de 38 élèves, de la première à la sixième année du primaire.

**Tableau 3**  
 Nombre d'enfants de la municipalité de Preissac d'âge préscolaire,  
 de maternelle et de niveau primaire selon les deux territoires de commission scolaire,  
 à la mi-décembre 1993

	<b>Saint-Joseph</b>	<b>C.S. Malartic</b>	<b>Total</b>
Préscolaire	54	6	<b>60</b>
Maternelle	8		<b>8</b>
Primaire 1	6	1	<b>7</b>
Primaire 2	4		<b>4</b>
Primaire 3	7	4	<b>11</b>
Primaire 4	9		<b>9</b>
Primaire 5	6	3	<b>9</b>
Primaire 6	6	1	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>15</b>	<b>115</b>

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

Passons maintenant aux facteurs sociohistoriques. Le territoire de la municipalité de Preissac se scinde en deux secteurs distincts auxquels les citoyens font couramment référence : le secteur Nord qui comprend la totalité du territoire municipal situé au nord du chemin de la Montagne (voir le schéma de la municipalité en Annexe 2), le secteur Sud qui englobe tout le territoire sis au sud du chemin de la Montagne incluant ce même chemin. Plutôt agricole, surtout à l'origine, le secteur Nord est constitué du village initial et il abrite une population d'implantation généralement plus ancienne. Le secteur Sud, plutôt minier et touristique, s'est développé plus récemment. Il est surtout constitué de

résidants venus de l'extérieur, saisonniers à l'origine, qui s'y sont installés à demeure. Les deux noyaux, éloignés de 16 kilomètres, sont reliés par une route en mauvais état, ce qui ne contribue pas à rapprocher les mentalités. En outre, il semble qu'au cours des années se soient accumulés, de part et d'autre, une foule de griefs qui font qu'on se trouve en présence de deux réalités sociologiques et que le sentiment d'appartenance des résidants du secteur Sud à la municipalité de Preissac soit très ténu si ce n'est inexistant.

Au plan scolaire, cette division s'est traduite de la façon suivante : les enfants du secteur Nord furent traditionnellement scolarisés à l'école du village jusqu'à sa fermeture en 1991-1992 ; ceux du Sud, à quelques exceptions près, le furent plutôt à Cadillac pour ce qui est du primaire et à Malartic pour ce qui est du secondaire. Si cela va de soi pour ceux qui résident sur le territoire de la commission scolaire de Malartic qui gère ces deux écoles, il n'en va pas de même pour ceux qui relèvent plutôt de la commission scolaire Harricana. Aussi, cette situation fait-elle l'objet, depuis plus d'une quinzaine d'années, d'une entente tacite entre les deux entités administratives, entente qui ne fut formalisée que tout récemment, chacune semblant y trouver son compte. Ainsi, au cours de l'année scolaire 1993-1994, en vertu de cette entente, douze enfants des niveaux maternelle et primaire de la commission scolaire Harricana demeurant dans le secteur Sud sont confiés à l'école Louis-Querbes de Cadillac, sous la juridiction de la commission scolaire de Malartic.

En tenant compte de cette division entre les secteurs et d'une assez longue tradition de fréquentation scolaire, la clientèle scolaire potentielle de niveau primaire de l'école de Preissac, située dans le secteur Nord, est plutôt de 28 élèves.

**Tableau 4**

Nombre d'enfants de la municipalité de Preissac d'âge préscolaire, de maternelle et de niveau primaire selon les deux grands secteurs, à la mi-décembre 1993

	<b>Secteur Nord</b>	<b>Secteur Sud</b>	<b>Total</b>
Préscolaire	41	19	60
Maternelle	6	2	8
Primaire 1	4	3	7
Primaire 2	1	3	4
Primaire 3	5	6	11
Primaire 4	7	2	9
Primaire 5	6	3	9
Primaire 6	5	2	7
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>40</b>	<b>115</b>

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

De 47 élèves sur l'ensemble du territoire de la municipalité, à 38 sur le territoire de la commission scolaire Harricana, à 28 dans le secteur Nord, une ponction de 40 p. cent, voilà qui complique sérieusement les choses et explique peut-être la situation présente.

Voyons maintenant ce que pensent les parents qui vivent cette situation.

Nos sources ici sont de deux ordres. D'abord, des réunions tenues avec des parents des deux secteurs, ensuite, le questionnaire dont il a été fait mention précédemment.

Les deux réunions tenues sur le territoire de la municipalité, à l'instigation des chercheurs de l'UQAT,<sup>2</sup> l'une avec des parents du secteur Sud, l'autre avec des parents du secteur Nord, confirment pour l'essentiel la fracture sociologique dont nous avons fait état

---

2 . On trouvera le compte rendu détaillé de ces deux rencontres aux annexes 3 et 4 du présent rapport.



précédemment. Dans le secteur Sud, à une exception près, les parents présents se disent satisfaits de l'organisation scolaire prévalant depuis plusieurs années et en vertu de laquelle leurs enfants fréquentent l'école primaire de Cadillac. Advenant une réouverture de l'école de Preissac, quatre de ces parents affirment qu'ils n'y enverraient pas leurs enfants, un qu'il le ferait sans aucun doute et une dernière ne se prononçant pas.

Dans le secteur Nord, au contraire, tous les parents présents, à une exception près, dénoncent l'organisation scolaire actuelle en vertu de laquelle leurs enfants d'âge primaire sont scolarisés à Sainte-Gertrude. Le motif d'insatisfaction le plus souvent évoqué a trait au transport scolaire. Les parents sont unanimes à souhaiter la réouverture de l'école locale et mettent de l'avant certaines concessions auxquelles ils se disent disposés à consentir à cette fin : classes multiprogrammes, échange d'élèves, prestation d'une partie seulement des six niveaux du primaire.

Pour sa part, le questionnaire confirme lui aussi la division entre les deux secteurs de la municipalité de Preissac.<sup>3</sup> Si, à la question « *Dans l'éventualité où l'école primaire de Preissac réouvrirait, seriez-vous d'accord pour envoyer vos enfants à cette école?* », 82 p. cent des réponses émanant du secteur Sud sont négatives, 95 p. cent de celles du Nord sont par ailleurs positives.

En 1992, le Conseil économique d'Amos-région inc. et le Comité d'aide au développement des collectivités publiaient, dans le cadre d'un projet d'intervention à Preissac, un rapport d'étape qui en arrivait au constat suivant et auquel nous ne pouvons que souscrire :

*« Preissac se retrouve donc avec deux secteurs de développement ayant des vocations différentes (agricole et minière) reliés par une route en mauvais état. Cette situation a engendré des dédoublements de services municipaux, et des habitudes de déplacements différentes provoquant un manque de complicité entre*

---

3 . Soixante-quatre questionnaires furent expédiés dans autant de foyers : 22 dans le secteur Sud et 42 dans le Nord. Cinquante réponses furent reçues pour un taux de réponse de 78 p. cent.

*les résidents des deux secteurs et un manque de sentiment d'appartenance de Preissac-sud envers la MRC d'Abitibi. »<sup>4</sup>*

En guise de résumé, disons que l'organisation scolaire en place présentement à Preissac semble convenir à presque tous les intervenants au dossier à l'exception d'une faction très importante des premiers intéressés. Elle convient parfaitement aux parents du secteur Sud qui apprécient que les transports scolaires vers Cadillac soient moins longs, la route plus sécuritaire et que l'école offre à leurs enfants des services variés et de qualité. Elle convient également à la commission scolaire de Malartic dont le directeur général ne dissimule pas que, sans l'apport des douze élèves que lui confie présentement la commission scolaire Harricana, l'organisation de l'enseignement à l'école Louis-Querbes serait plus précaire et qu'il faudrait peut-être recourir aux classes multiprogrammes. Elle sied vraisemblablement assez bien aux autorités de la commission scolaire Harricana – en dépit de certains tiraillements dont elles feraient volontiers l'économie – et, sans nul doute, à la population de Sainte-Gertrude qui se voit pourvue d'une école de secteur accueillant 133 élèves de la maternelle à la fin du primaire sans la moindre classe multiprogramme, un mode de regroupement qu'on s'efforce d'éviter autant que faire se peut au sein de cette commission scolaire. Est-il besoin de préciser que dans l'éventualité où Preissac rapatrierait ses 31 enfants, l'école de Sainte-Gertrude devrait probablement envisager de recourir aux classes multiprogrammes. La seule note discordante est celle que fait entendre de façon persistante une faction significative de la population, celle du secteur Nord qui s'inquiète de voir ses enfants scolarisés dans le village voisin et réclame, depuis bientôt trois ans, la réouverture de l'école primaire du village invoquant, entre autres choses, le développement économique et la croissance démographique que connaîtrait la municipalité. Cette faction de la population est, comme nous le signalons plus haut, la plus immédiatement concernée.

---

4 . CONSEIL ÉCONOMIQUE D'AMOS-RÉGION INC., COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS. *Projet d'intervention à Preissac*, rapport d'étape 1, 5 novembre 1992, p. 5



## **4. Croissance démographique et prévisions de clientèles**

### **a) La croissance démographique**

Revenons au tableau 1 du présent document et constituons deux cohortes de six ans chacune : la première, regroupant les enfants du préscolaire et de la maternelle, comprendra 68 individus ; la seconde, réunissant tous les enfants des six niveaux du primaire, comportera 47 individus. Il va de soi que la première cohorte constitue la relève de la seconde. Or, on constate qu'elle comprend 45 p. cent de plus d'individus. En se prêtant au même exercice uniquement avec les enfants du secteur Nord (tableau 4), on est en présence de deux cohortes de 47 et de 28 individus chacune, la hausse étant ici de 68 p. cent. Tout cela est à court terme, bien sûr, mais indique une tendance très nette. Tendance qu'on retrouve également dans les derniers recensements fédéraux, la population de Preissac y passant de 455 à 529 de 1985 à 1991, soit une hausse de 16,3 p. cent. Signalons qu'au cours de la même période, la population du Québec présentait une croissance de 5,6 p. cent, alors que la croissance de la population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue était de 3,55 p. cent et que la MRC d'Abitibi connaissait une croissance démographique de 0,4 p. cent.

### **b) Les prévisions de clientèles**

Sur la base de données recueillies dans le cadre du recensement municipal de décembre 1993, il est possible d'effectuer des prévisions de clientèles scolaires des niveaux maternelle et primaire jusqu'en 1998-1999 inclusivement, année où les enfants d'un an, au moment du recensement, accéderont à la maternelle. On retrouvera, en annexes 5 et 6, les prévisions de clientèles pour l'ensemble du territoire de la municipalité de même que celles qu'il est possible de faire selon les territoires de commission scolaire. Nous nous limiterons ici aux prévisions selon les deux grands secteurs puisque ce sont les seules qui correspondent à la réalité telle qu'elle se vit présentement à Preissac et qui, de ce fait, offrent un intérêt immédiat pour les fins de la présente étude.

**Tableau 5**  
 Prévisions de clientèle scolaire de niveaux maternelle et primaire  
 pour l'ensemble du territoire de la municipalité de Preissac  
 pour les années scolaires 1994-1995 à 1998-1999 inclusivement  
 selon les deux grands secteurs

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999	
	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud	Nord	Sud
Maternelle	9	4	11	1	3	2	10	9	7	3
Primaire 1	6	2	9	4	11	1	3	2	10	9
Primaire 2	4	3	6	2	9	4	11	1	3	2
Primaire 3	1	3	4	3	6	2	9	4	11	1
Primaire 4	5	6	1	3	4	3	6	2	9	4
Primaire 5	7	2	5	6	1	3	4	3	6	2
Primaire 6	6	3	7	2	5	6	1	3	4	3
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>44</b>	<b>24</b>	<b>50</b>	<b>24</b>

Source : recensement de la municipalité de Preissac, décembre 1993

On constate d'abord une hausse à peu près constante de la clientèle des six années du primaire du secteur Nord, celle-ci passant successivement de 29 à 32, 36, 34 et 43 élèves. De 1994-1995 à 1998-1999, l'accroissement est de 48 p. cent.

On constate ensuite que la clientèle scolaire des six niveaux du primaire du secteur Nord excédera 40 élèves en 1998-1999, seuil minimal que semble s'être fixé la commission scolaire Harricana pour maintenir une école primaire en milieu rural.

## 5. Les alternatives possibles

### a) Le rejet du *statu quo*

Envisager des alternatives c'est, bien évidemment, rejeter le *statu quo*. Celui-ci nous apparaît indéfendable principalement pour deux raisons. La première tient au climat et à l'harmonie sociale. Il nous semble que le sentiment d'insatisfaction partagé par une faction significative de la population est suffisamment profond et généralisé pour qu'il y ait lieu de s'en inquiéter, d'autant plus que rien n'indique, bien au contraire, qu'il ait tendance à se résorber. L'organisation scolaire au sein de la municipalité de Preissac ne peut se réclamer du consensus minimal indispensable à la paix sociale. Les motifs à l'origine de cette insatisfaction, qui n'est pas exclusive à la population de Preissac, nous sont apparus particulièrement bien exprimés, dans le cadre d'un colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, par le directeur général d'une commission scolaire qui n'en néglige pas pour autant les considérations pédagogiques et administratives pertinentes :

*« Il est clair qu'en l'absence d'école primaire, le développement de ces communautés et la consolidation des villages deviennent, à toutes fins utiles, des objectifs inaccessibles. Les résidents de ces villages sont parfaitement conscients que, sans école primaire, ils ne peuvent espérer attirer chez eux de jeunes couples ou des éléments de la population active qui seraient susceptibles de contribuer à revitaliser leur milieu. Dans un sens, ils ont parfaitement raison d'associer la disparition de leur école primaire au début d'un processus de dépérissement dont les conséquences néfastes sont bien connues. Qui plus est, priver une communauté de son école, c'est à toutes fins utiles la priver d'un outil essentiel de développement. Dans les communautés restreintes, autant dire dans les régions un tant soit peu marginales, l'école est une pièce maîtresse de tout un processus de prise en charge du milieu par le milieu.*

*Personnellement, je crois que nous devrions favoriser le maintien de l'école du quartier ou du village tant qu'il sera possible de garantir aux parents touchés des services pédagogiques de qualité tout en prenant en considération des balises administratives réalistes. (...)*

*Nous devons cependant admettre que le financement des écoles à faibles effectifs présente des contraintes de gestion très importantes pour les commissions scolaires touchées. En règle générale, les dépenses d'opération des petites écoles sont considérablement supérieures au budget alloué parce que le financement accordé aux commissions scolaires a pour base les effectifs scolaires, et ce particulièrement pour les activités liées à la pédagogie. »<sup>5</sup>*

La seconde raison de notre opposition au *statu quo* tient à la croissance démographique et aux prévisions de clientèles qui en découlent. La croissance démographique de Preissac est significative et, dans l'hypothèse où la Commission scolaire conserverait ses exigences actuelles relatives au maintien des écoles primaires en milieu rural, l'école de Preissac se dirige inexorablement vers une réouverture en 1998-1999.

**b) Le recours à diverses mesures visant à accroître rapidement la clientèle scolaire dans le but de permettre une réouverture**

- La coercition à l'endroit des résidents du secteurs Sud

D'aucuns souhaiteraient que les parents relevant de la commission scolaire Harricana et habitant le secteur Sud soient contraints, advenant sa réouverture, d'envoyer leurs enfants à l'école de Preissac. Cette *solution* nous apparaît odieuse à sa face même et socialement inacceptable puisqu'elle susciterait, au Sud, le profond malaise qu'on déplore présentement au Nord. Elle serait, de surcroît, vraisemblablement inapplicable : la majorité des parents concernés ont clairement indiqué, advenant cette éventualité, qu'ils véhiculeraient eux-mêmes leurs enfants jusque sur le territoire de la commission scolaire de Malartic, et le directeur général de cette commission scolaire n'a pas dissimulé qu'il leur assurerait, de là, le transport jusqu'à Cadillac.<sup>6</sup>

---

5. Actes du colloque *Grandir parmi les grands*, Colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, intervention de Laval Morin, directeur général, commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia, gouvernement du Québec, 1<sup>er</sup> trimestre 1993, p. 22-23.

6. Entrevue avec Robert Paquin, directeur général, commission scolaire de Malartic, à Malartic, le 4 février 1994.

- **La modification des limites territoriales des commissions scolaires**

Déjà envisagée, cette solution a fait l'objet d'un avis défavorable du ministère de l'Éducation. En outre, aux dires de son directeur général, jamais la commission scolaire de Malartic ne consentira à céder une parcelle de son territoire. Quoiqu'il en soit, cette solution nous apparaît sans intérêt dans la mesure où, quel que soit le découpage territorial retenu, il ne change strictement rien à la réalité sociologique comme en témoigne éloquemment la scission Nord-Sud au sein du territoire actuel de la commission scolaire Harricana.

- **L'échange d'élèves avec des localités voisines**

Sainte-Gertrude est la seule localité avec laquelle un échange d'élèves pourrait être envisagé, surtout dans sa partie sud. Il est cependant extrêmement douteux, compte tenu de la présence dans leur milieu d'une école de secteur, que les parents de Sainte-Gertrude consentent à confier une partie de leurs enfants à l'école de Preissac, ce que confirme d'ailleurs le directeur général de la commission scolaire Harricana lorsqu'il constate qu'il n'y a pas de volonté à cet effet dans le milieu de Sainte-Gertrude. Quoiqu'il en soit, cette solution n'est au mieux qu'une demi solution plus ou moins satisfaisante.

**c) La réouverture de l'école en ne tablant que sur la clientèle qui lui est *présentement acquise***

Cette clientèle *présentement acquise* à l'école de Preissac, comme on l'a vu précédemment, c'est essentiellement celle du secteur Nord. Il s'agit là d'un strict minimum, quoique solide. S'y référer de façon exclusive, comme nous le faisons, c'est refuser de s'en remettre à des clientèles plus ou moins hypothétiques et fluides.

Au tableau 5, on constate que cette clientèle, pour ce qui est de la maternelle et des six niveaux du primaire, passe de 38 enfants en 1994-1995 à 50 en 1998-1999. Est-il réaliste, sachant toutefois qu'elle est en progression constante, d'envisager d'offrir la maternelle et les six niveaux du primaire à une clientèle de 38 enfants, en septembre 1994 ?



Laissons momentanément cette question en suspens – nous y reviendrons un peu plus loin – et essayons de replacer le *cas* de Preissac dans l'ensemble du Québec d'aujourd'hui.

Ce *cas*, on s'en doute, n'est pas exceptionnel. On retrouve à des centaines d'exemplaires, au Québec, des situations similaires où le déclin démographique, l'étalement urbain conjugués à une crise des finances publiques confrontent les autorités scolaires et les populations en général à des décisions déchirantes quant à l'avenir de l'école du village ou du quartier. Si bien qu'en octobre 1992, se tenait, à Québec, un important colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes<sup>7</sup> au cours duquel fut rendue publique une étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes.<sup>8</sup> Que ressort-il de cette étude qui puisse nous aider à répondre à la question que nous soulevions précédemment ?<sup>9</sup>

La classe multiprogramme y est définie comme « *une classe réunissant sous l'autorité d'un seul enseignant, dans les mêmes conditions de lieu et d'horaire, des élèves inscrits à des programmes d'études correspondant à des classes (échelon du programme) différentes* ». La petite école y est définie comme celle qui accueille moins de 100 élèves.

- **Les petites écoles**

Au Québec, en 1991-1992, 13,4 p. cent des écoles primaires comptent moins de 100 élèves. Ces écoles accueillent 2,7 p. cent de l'ensemble de la clientèle du primaire. La moyenne par école est de 54 élèves. Les trois quarts (74 p. cent) de ces écoles offrent les six niveaux du primaire. En Abitibi-Témiscamingue, 16,7 p. cent des écoles primaires comptent moins de 100 élèves.

---

7. *Grandir parmi les grands*, colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, Québec, 8, 9 et 10 octobre 1992.

8. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport d'étude sur les écoles primaires et les classes multiprogrammes*, septembre 1992, 37 p.

- **Les classes multiprogrammes**

Le tiers (32,6 p. cent) des écoles primaires du Québec comptent au moins une classe multiprogramme. Les classes multiprogrammes accueillent 6,2 p. cent de l'ensemble de la clientèle scolaire de niveau primaire. En Abitibi-Témiscamingue, 24,4 p. cent des écoles primaires ont des classes multiprogrammes. Dans l'ensemble du Québec, les pourcentages régionaux vont de 77 en Gaspésie – Bas-Saint-Laurent – Îles-de-la-Madeleine à 18,7 dans la région de Montréal.

- **Petites écoles et classes multiprogrammes**

73,8 p. cent des petites écoles offrant les six niveaux du primaire ont des classes multiprogrammes, lesquelles accueillent 60,6 p. cent de l'ensemble de la clientèle totale de ces petites écoles.

- **La réussite des élèves selon le type d'école fréquentée**

La réussite est estimée ici au moyen du pourcentage des élèves dans une école qui ont doublé une année. L'étude conclut que :

*« De manière générale, le pourcentage des doubleurs est légèrement supérieur dans les écoles de moins de 250 élèves comparativement au pourcentage des doubleurs dans les écoles plus grandes. Par ailleurs, à tailles d'écoles égales, les écoles ayant une proportion importante (50 p. cent et plus) d'élèves dans des classes multiprogrammes ont un pourcentage des doubleurs légèrement inférieur à celui des écoles n'ayant pas de classes multiprogrammes. »<sup>10</sup>*

Voilà donc pour cette étude du ministère de l'Éducation. La seule autre étude récente et d'envergure que nous connaissions sur ce même sujet est celle qu'a menée l'Association

---

9. On ne retrouvera ici que les très grandes lignes de cette étude et ses conclusions les plus pertinentes à notre propos. Le lecteur trouvera en annexe 7 un résumé plus complet.

10. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *op.cit.*, p. 24.

canadienne d'éducation<sup>11</sup> et dont la conclusion générale est que les classes multiprogrammes ne constituent pas un phénomène anachronique, bien au contraire :

*« Les classes multiprogrammes sont ici pour de bon. Ce n'est pas une question de nécessité administrative ni de solution à court terme, encore moins d'un retour à l'école de rang. Le nombre de classes multiprogrammes a augmenté considérablement dans les conseils scolaires de tout genre, particulièrement ceux des milieux urbains et ceux qui comptent moins de 200 classes. Une classe sur sept est une classe multiprogramme et un élève sur cinq environ fréquente une telle classe. Et ce sont là des chiffres modérés. Le message est clair : les éducateurs doivent accorder autant d'attention aux classes multiprogrammes qu'aux classes ordinaires. Ce qui signifie qu'ils doivent attacher beaucoup d'importance à l'approche pédagogique, la composition et l'organisation de ces classes, la création de programmes et de matériel didactique différents, et la possibilité de réduire la charge de travail du personnel enseignant. »<sup>12</sup>*

En outre, cette étude répond à la question que tous se posent, avec raison d'ailleurs, à l'endroit des classes multiprogrammes :

*« (...) Est-ce que les enfants reçoivent un enseignement aussi bon en classe multiprogramme qu'en classe ordinaire ? La réponse est « oui ». (...) À propos du développement psychosocial des élèves en classe multiprogramme, plus de 80 p. cent des sujets (personnel enseignant et direction d'école) affirment que le rendement de ces élèves, pour les dix caractéristiques<sup>13</sup> les plus courantes, est aussi bon sinon meilleur que celui des élèves de classes ordinaires. Plus de 85 p. cent de ces sujets estiment que les élèves de classes multiprogrammes sont aussi développés sinon mieux au plan cognitif que ceux des classes ordinaires, dans les quatre matières mentionnées dans le questionnaire. »<sup>14</sup>*

---

11. *Les classes multiprogrammes, le mythe et la réalité*, rapport de l'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION, 1991, 50 p.

12. *Ibid.*, p. 1

13. Ce sont l'autonomie, la fiabilité, la confiance en soi, la responsabilité, la collaboration, l'image de soi, les relations interpersonnelles, le fonctionnement social, les habitudes de travail et l'attitude envers l'école.

14. Ce sont les mathématiques, les langues, les sciences et les sciences humaines.

Dans les circonstances, il n'est peut-être pas étonnant d'entendre un directeur général de commission scolaire proclamer bien haut sa foi et son espérance dans les classes multiprogrammes :

*« (...) Je suis en mesure d'affirmer aujourd'hui qu'une des seules options qu'il reste aux commissions scolaires est de se tourner de plus en plus vers les classes multiprogrammes, non pas comme pis-aller, mais comme solution valable à un problème auquel nous faisons tous face, c'est-à-dire la décroissance à la fois des effectifs et des ressources en éducation et la nécessité de faire des choix quant à l'affectation des ressources. »<sup>15</sup>*

Au terme de ce long mais nécessaire détour, revenons maintenant chez nous.

Il est clair que les autorités de la commission scolaire Harricana – et c'est leur droit le plus strict – ne voient pas la classe multiprogramme comme *une solution valable*, mais bien plutôt comme un pis-aller auquel on a recours quand on n'a vraiment pas d'autre alternative.<sup>16</sup> L'école de Saint-Nazaire-de-Berry est la seule, au sein de cette commission scolaire, comptant des classes multiprogrammes, en 1993-1994. Comme le dira le directeur général de la commission scolaire en parlant des classes multiprogrammes : *« On n'est pas contre. Tant qu'on peut l'éviter, on l'évite. Quand on est rendu là, on avise. Mais on sait que c'est difficile. C'est pourquoi on essaie de les éviter. »<sup>17</sup>*

Au sein du corps enseignant régional semble s'être constitué un consensus que le président du syndicat résume à peu près dans ces termes : *« Nous sommes d'accord avec*

---

15. Actes du colloque *Grandir parmi les grands*, colloque sur les petites écoles et les classes multiprogrammes, intervention d'André Pelletier, directeur général, commission scolaire Samuel-de-Champlain, gouvernement du Québec, 1<sup>er</sup> trimestre 1993, p. 34.

16. L'un des considérants de la résolution CC-2501-91 de la commission scolaire Harricana relative à l'organisation scolaire 1991-1992 pour le secteur Preissac – Sainte-Gertrude-Manneville, résolution à l'origine de la fermeture de l'école de Preissac. Il se lit ainsi : *« Considérant l'orientation pédagogique de la commission scolaire Harricana qui est de favoriser la formation de classes à degré unique ; »*

17. Entrevue avec Rodolphe Corriveau, directeur général, commission scolaire Harricana, à Amos, le 9 février 1994.











































































